



Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service funèbres de

Monsieur Louis-Victor-Albert CUNY

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'EST

Associé Correspondant de l'Académie de Stanislas

et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne

décédé pieusement à Nancy, le 27 Février 1905, dans sa 85^e année, muni des Sacrements de l'Église ;

Lesquels auront lieu le Jeudi 2 Mars courant, à 10 heures 1/2 du matin, en la Basilique Saint-Epvre, sa paroisse.

L'Inhumation se fera au Cimetière de Préville.

Requiescat in pace !...

Maison mortuaire : Grande-Rue, 13.

Les Dames sont priées de se rendre directement à l'Église.

De la part de :

Madame ALBERT CUNY, née DELCOMINÈTE ;
Madame ÉMILE CHIPPEL, née CUNY ;
Madame JULES DELCOMINÈTE, née CUNY ;
Monsieur le Docteur JULES DELCOMINÈTE, Médecin-Principal de 1^{re} Classe, Officier de la Légion d'Honneur ; Monsieur ÉMILE DELCOMINÈTE, Professeur à l'École de Pharmacie ;
Monsieur CHARLES CHIPPEL ; Madame FISCHER, née CHIPPEL ; Madame Veuve MENTRE ;
Madame DE LALLEMENT DE LIOCOURT et ses Enfants ; Monsieur AUGUSTE GERBAUT, Avocat, Madame AUGUSTE GERBAUT et leurs Enfants ;
Monsieur et Madame ERNEST DELCOMINÈTE, à Paris ; Mademoiselle MARIE GUERARD ; Madame Veuve ERNEST DELCOMINÈTE ; Madame Veuve ALFRED DELCOMINÈTE ; Monsieur le Général DUPARGE, Inspecteur Général des Remontes, Officier de la Légion d'Honneur, à Paris, Madame DUPARGE et leurs Enfants ; Monsieur le Général VIDAL DE LA BLACHE, Commandant la Brigade d'Artillerie du 4^e Corps d'Armée, Officier de la Légion d'Honneur, au Mans, Madame VIDAL DE LA BLACHE et leurs Enfants ; Monsieur MAURICE DELCOMINÈTE, Chef de Bataillon au 132^e de Ligne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Madame MAURICE DELCOMINÈTE et leur Fils ; Mademoiselle JENNY DELCOMINÈTE ; Madame PROSPER SIMONIN et ses Enfants ; Madame HENRI SIMONIN et ses Enfants ; Monsieur et Madame ALBERT RENARD et leurs Enfants ; Monsieur ÉMILE SAINT-JACQUES, Inspecteur de l'Association des Industriels de France, Madame ÉMILE SAINT-JACQUES et leur Fils ;

Son épouse, sa fille, sa sœur, ses beaux-frères, ses cousins-germains, cousines-germaines, cousins et cousines.

Selon la volonté du défunt, il ne sera envoyé ni fleurs ni couronnes.